

COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation, qui vont dépendre de votre situation professionnelle :

Vous êtes salarié ?

Votre formation est **financée par votre entreprise** ou par des fonds gérés par les **OPCO** (<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>) via :

- Le plan de développement des compétences :

Dans le cadre du plan de développement des compétences, les actions de formation inscrites sur le plan sont à l'initiative de l'employeur, cela concerne les actions :

- D'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi dans l'entreprise.
- Le développement des compétences des salariés.
- Les formations obligatoires liées à la Santé et à la Sécurité des salariés

Vous êtes un travailleur non salarié* ?

**Dirigeant, président, profession libérale et autoentrepreneur.*

Votre formation peut être financée par :

- Les fonds d'assurance formation (FAF) pour les travailleurs indépendants
- Votre OPCO (<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>)
- Vos fonds propres

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous avez **plus de 26 ans**, renseignez-vous auprès de votre conseiller **France Travail**, votre formation peut être financée par :

- L'aide individuelle à la formation (AIF)
- L'aide individuelle régionale à la formation (AIR)
- Vos fonds propres

Vous avez **moins de 26 ans**, vous pouvez vous renseigner auprès de la **Mission Locale**.

Vous êtes salarié mais votre démarche est personnelle ?

Vous êtes salarié mais vous souhaitez financer votre formation sans passer par votre entreprise ? Vous pouvez réaliser votre formation hors temps de travail, sur vos fonds propres.

Vous êtes une personne en situation d'handicap ?

- Retrouvez toutes les aides financières proposées par l'AGEFIPH dans la rubrique « Nos services et aides financières » :
<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee#nos-services-et-aides-financieres>
- Pour les aides à la formation de l'AGEFIPH des personnes handicapées dans le cadre du maintien dans l'emploi, c'est ici :
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-personnes-handicapees-dans-le-cadre-du-maintien-dans-lemploi>
- Pour vous renseigner sur le financement des formations professionnelles pour les personnes en situation d'handicap avec une RQTH ou sans RQTH, c'est ici :
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/le-financement-des-formations>